

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 14 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 8 mars 2023 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile

NOR : TRAA2530920A
(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre des transports,

Vu le décret n° 2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale de l'aviation civile, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2023 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Arrête :

Article 1^{er}

Le b) de l'article 1^{er} de l'arrêté du 8 mars 2023 est ainsi modifié :

Les mots « M. Philippe GIRARD, directeur général de l'Institut supérieur de mécanique de Paris, représentant d'une institution d'enseignement supérieur partenaire, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur » sont remplacés par les mots : « Mme Alexandra BERTRON, directrice de l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse, représentante d'une institution d'enseignement supérieur partenaire, relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 14 novembre 2025

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aviation civile,
C.CHKIOUA